



ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Séance n°9 du 27 juin 2025 à 15 h

« *Le Pacifique Sud et l'Outre-mer français* »

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris
accessible en présentiel et en visioconférence
coordonnée par **Jean-Pierre Vidon** et présidée par **Christine Desouches**

PROGRAMME

Ouverture

Christine Desouches, Présidente – ASOM

Introduction

Jeanne-Marie Amat-Roze, Suppléante du Secrétaire perpétuel – ASOM

Présentation du thème de la séance

Jean-Pierre Vidon, 5^e section – ASOM

Communications

Jean-Pierre Vidon, 5^e section – ASOM

La France et les États insulaires du Pacifique Sud

Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice pour le Pacifique

L'outre-mer français dans le Pacifique Sud, atout ou poids pour la France dans la compétition stratégique régionale ?

Virginie Tilot de Grissac, 4^e section – ASOM

La gestion holistique des ressources marines : Intégration des savoirs des pays insulaires du Pacifique Sud

Arnaud de Raulin, 2^e section – ASOM

La gestion des fonds marins et les nouveaux enjeux internationaux

Échanges avec la salle

Installation solennelle de Jean-Pierre Vidon par Daniel Jouanneau sur le siège de Raoul-Philippe Danaho dont il fera l'éloge

La séance sera suivie d'un cocktail en salle Pierre Géný (3^e étage)

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr



Présentation des intervenants et de leurs communications

Les États insulaires du Pacifique Sud et l'Outre-mer français

Jean-Pierre Vidon, 5^e section – ASOM

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, trois collectivités ultra-marines françaises, ont pour voisins 14 Etats insulaires du Pacifique sud. Soumis à partir de la fin du XIX^{ème} siècle aux puissances coloniales que furent le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, plusieurs de ces territoires connurent les changements de souveraineté entraînés par les deux conflits mondiaux. Certains bénéficièrent de la protection de la communauté internationale à travers la Société des Nations puis l'Organisation des Nations Unies. La seconde partie du XX^{ème} siècle vit l'accession à l'indépendance des voisins de la France dans la région, alors que les collectivités françaises évoluaient dans leur statut.

Les relations de notre pays avec les Etats insulaires eurent à souffrir de la poursuite des essais nucléaires en Polynésie à partir de 1966. Pour les contrer, ces Etats s'unirent en formant en 1971 le Forum du Pacifique, cadre politique qui leur permit de conclure en 1985 le Traité de Rarotonga ou traité pour une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud. Les expérimentations françaises se poursuivirent jusqu'au moratoire décidé en 1992 par le Président Mitterrand et interrompu par le Président Chirac en 1995 pour une campagne finale jusqu'en janvier 1996. La France deviendra alors partie au traité, ouvrant une ère nouvelle aux relations avec le Pacifique insulaire.

A l'ambassade de France à Fidji est traditionnellement revenu le soin de veiller aux relations avec plusieurs des Etats insulaires, un temps sept d'entre eux, et de contribuer ainsi à l'insertion régionale de nos collectivités. Il lui appartient d'entretenir un dialogue régulier avec les autorités de ces pays lors de missions de l'ambassadeur sur le terrain, gage de l'intérêt que nous leur portons, comme y participent les projets de coopération, financés essentiellement par le Fonds Pacifique dont la gouvernance associe nos collectivités océaniques. Appelés à nous apporter leur soutien pour appuyer nos positions dans les instances multilatérales, ils justifient des gestes leur témoignant notre présence telles la nomination de consuls honoraires et les escales de la Marine nationale mobilisée dans les secours en cas de catastrophes naturelles.

Parachevant l'amélioration des relations après la fin des essais nucléaires, les sommets France-Océanie, dont l'idée a été portée par Gaston Flosse, en 2003, ont créé une instance de dialogue politique avec les Etats insulaires du Pacifique Sud. Cinq éditions étaient intervenues entre 2003 et 2021, apportant la preuve de notre volonté de réengagement dans cette partie du monde. Un sommet Pacifique-France vient de prendre le relais à Nice, le 10 juin.

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr



L'outre-mer français dans le Pacifique Sud, atout ou poids pour la France dans la compétition stratégique régionale ?

Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice pour le Pacifique

Le Président de la République a annoncé lors de sa visite officielle dans le Pacifique Sud en juillet 2023, un renforcement du dispositif diplomatique français dans la région : le positionnement à Nouméa du double poste de Secrétariat permanent pour le Pacifique Sud (SPP) et de Représentation permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) et du Programme régional océanien pour l'environnement ainsi que l'ouverture d'une nouvelle ambassade bilatérale à Apia aux Samoa. La secrétaire permanente pour le Pacifique Sud et représentante permanente de la France auprès de la CPS et du PROE, communément appelée Ambassadrice pour le Pacifique, a été nommée lors du conseil des ministres du 20 juillet 2023 qui s'est tenu à Nouméa et a pris ses fonctions en septembre 2023. Le nouvel ambassadeur de France à Apia chargé d'ouvrir l'ambassade a présenté ses lettres de créance en janvier 2025.

Les diverses étapes de mon parcours conduisent sans doute au poste que j'occupe aujourd'hui : deux postes d'ambassadrice multilatérale et stratégique et des allers et retours entre l'ONU comme chargée entre autres de la négociation et de la mise en œuvre de l'annexe « réfugiés et personnes déplacées » de l'accord de Paris pour la paix au Cambodge, l'OTAN pendant ses interventions en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, le ministère de la défense pour la mise en place de la politique européenne de sécurité et de défense et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en diverses incarnations passant par la sous-direction d'Asie du Sud, la lutte contre la piraterie maritime dans les golfes d'Aden et de Guinée et la mission Mali – Sahel au moment de l'intervention militaire française Serval au Mali. Mon premier poste d'ambassadrice est celui d'ambassadrice de France auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) produit de la guerre froide qui gère de 2015 à 2019, années de mon mandat, les conflits nés du démantèlement de l'Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie dont pour les plus denses, ceux entre la Russie et l'Ukraine, la Russie et la Géorgie, la Russie et la Moldavie et l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le deuxième est celui d'ambassadrice de France auprès de l'UNESCO de 2019 à 2023, au cours duquel j'ai eu à traiter notamment des conséquences sur le patrimoine mondial, sur l'éducation et sur l'information et la communication, de l'agression de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 et de ce même conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabakh.

Née de parents originaires de Pondichéry qui firent le choix raisonné de la République après des années de colonisation dans les comptoirs français en Inde et qui la servirent aussi à l'étranger pendant trois postes au Vietnam, en Ethiopie et au Maroc jusqu'à mon baccalauréat, je devais sans doute atterrir sur un poste à la croisée des politique étrangère et d'outremer de la France.

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr



Depuis mon arrivée en poste en septembre 2023, l'histoire s'est accélérée dans les deux collectivités françaises autonomes dans le Pacifique. Les revendications indépendantistes, en écho au mandat décolonisateur du Forum des îles du Pacifique dont, par le truchement de la France, elles sont membres à part entière depuis 2016, se sont intensifiées. Le mandat des 8 ambassadeurs de France que nous sommes, et le mien en particulier, vise notamment à accompagner ces processus d'autodétermination tout en valorisant l'apport pour les Etats insulaires du Pacifique, que représente notre présence dans ces trois collectivités.

Cela dans le cadre de compétition féroce qui se joue sur ces 170 Millions de km² d'Océan. Les richesses halieutiques, minérales, énergétiques dont il regorge et dont s'emparent les prédateurs stratégiques sont l'unique moyen de survie de ces petits Etats insulaires. La question est posée de savoir à terme ce que sera le Pacifique Sud, en tenant compte de ce que l'antienne de ses Etats insulaires, « amis de tous, ennemis d'aucun » représente une réalité très opportuniste, aller au plus offrant, qui ne semble pas pour l'heure avoir contribué à créer une véritable identité pacifique, politique ou stratégique qui permette au Pacifique Sud d'avoir la maîtrise de ses ressources et de ses atouts. La seule revendication d'identité est celle de la lutte décoloniale. La constitution d'une autonomie stratégique pacifique apparaît encore aujourd'hui comme une chimère. Face à cela, la France est renvoyée à son dilemme : comment gérer les revendications indépendantistes pour notamment garder une certaine crédibilité dans la région tout en administrant une politique diplomatique régionale sans pouvoir déployer le millième des moyens dans ce domaine, de ceux qu'engagent l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée, et la Chine, ou qu'engageaient les Etats-Unis?

La gestion holistique des ressources marines : Intégration des savoirs des pays insulaires du Pacifique Sud
Virginie Tilot de Grissac, 4^e section – ASOM

Dans la région de l'Océan Pacifique Sud, la gouvernance des océans est caractérisée par la complexité, l'imbrication des écosystèmes, des exploitations et malgré tout la volonté d'harmonisation et le renforcement de la coopération et de la coordination.

Concernant la conservation et la protection du milieu marin, des écosystèmes et des espèces, les nations du Pacifique Sud ont des programmes importants en cours. Certaines réalisations concernent à la fois les sites près des côtes, au large et en profondeur, ainsi que des corridors pour les espèces migratrices comme les baleines et les thons.

Les connaissances traditionnelles et les pratiques coutumières de gestion d'espaces marins par les communautés locales ont un rôle central à jouer pour atteindre les objectifs nationaux, régionaux et internationaux en matière de conservation et de gestion des ressources marines.

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr



De nombreuses pratiques traditionnelles de gestion marine comportant des restrictions sélectives, de type « Tapu » ou Rahui » par exemple, peuvent être appliquées seules ou avec d'autres outils scientifiques tels que la gestion écosystémique ou l'évaluation de l'impact environnemental, les permis ou le contrôle des techniques et des équipements.

Actuellement, notamment dans le cadre du nouveau traité de haute mer et de programmes globaux et régionaux, les nations du Pacifique mettent en commun leurs ressources et leur expertise en matière de connaissances traditionnelles sur les questions océaniques. Compte tenu du fait que les capacités des pays sont variables, des transferts de technologies et du renforcement de la formation à l'étude et à la gestion du milieu marin sont nécessaires. Ces éléments devraient être inclus dans une stratégie régionale pour relever les défis de l'exploitation minière, de la pêche hauturière, du trafic maritime et de la sécurité en haute mer, ce qui impliquerait des innovations, une planification coopérative et la participation de toutes les parties prenantes.

Les politiques et pratiques développées dans le Pacifique pourraient bien servir de modèle pour concilier les valeurs commerciales, écologiques, culturelles et sociales dans le contexte de l'exploitation durable des ressources marines et subvenir durablement aux communautés du Pacifique et à la santé de l'océan mondial.

La gestion des fonds marins et les nouveaux enjeux internationaux

Arnaud de Raulin, 2^e section – ASOM

Les principaux moteurs de cette nouvelle ère s'organisent autour de la distribution des terres et du partage éventuel des fonds marins. Les grands Etats soucieux de leur développement et de leur puissance s'affirment de plus en plus sur ces territoires appartenant à la communauté internationale. Ces mêmes pays sont à la recherche de ressources naturelles qui sont nombreuses et diverses sur ces terres, notamment les nodules polymétalliques.

C'est pourquoi l'exploration et l'exploitation des fonds marins est devenue un sujet d'actualité et aussi une guerre économique entre Etats. La signature du traité de New-York le 4 mars 2024 concernant la gouvernance de la haute mer est une étape importante dans le règlement du processus de gestion des activités des eaux internationales malgré certaines réserves.

Il est intéressant de noter à l'heure actuelle les changements de stratégie économique, politique et géopolitique que bâtissent les Etats. C'est une remise en cause de l'ordre ancien et la mise en place d'un nouveau système international. Le nouveau traité de New-York est à la fois le symbole et l'expression de ces évolutions et de cette lutte pour la conquête des espaces marins.

L'Autorité des fonds marins, gardienne de ces territoires a pour objectif d'organiser et de contrôler les activités liées aux ressources minérales des eaux profondes : cela recouvre donc l'exploration et

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr



l'exploitation des grands fonds marins. Cependant, l'Autorité voit son pouvoir de plus en plus contestée par les Etats. Ces fonds marins contenant des minerais précieux et appartenant à l'humanité, sont-ils gérés équitablement entre les différents pays? La Chine déjà titulaire de 31 licences d'exploration des fonds marins ainsi que les Etats-Unis (adoption par le Président D.Trump en mars 2025 d'un décret pour l'exploitation de fonds marins) se positionnent déjà pour tenter d'endiguer les vents contraires auxquels ils sont et pourraient être confrontés.

Deux mouvements idéologiques s'opposent et s'affrontent pour la gestion et l'exploitation des fonds marins : il y a d'une part les partisans du libéralisme et de prospérité et d'autre part ceux qui soutiennent en même temps le développement durable et protègent la biodiversité gravement menacée par la pollution. Or comment concilier les doctrines des productivistes et des naturalistes. C'est une problématique majeure à laquelle la société internationale n'a toujours pas trouvé de réponse malgré l'existence de tentative infructueuse comme ce fut le cas avec le traité de la CBD.

Il est pertinent de remarquer la position intermédiaire de la France, deuxième puissance maritime du monde qui s'est inscrite comme 25 pays contre l'exploitation des fonds marins mais ne renonce pas à leur exploration scientifique pour mieux connaître leur milieu. En mars 2025, ces pays se sont inscrits pour un moratoire ou une pause de précaution. Des négociations portent sur l'établissement d'un code minier et les précautions environnementales à mettre en place dans l'éventualité de l'autorisation d'exploitation.

Académie des Sciences d'Outre-Mer

- L'Académie des Sciences du Monde

15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - secretaire.perpetuel@academiedoutremer.fr